

République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024
DÉLIBÉRATION N° D08_080424

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14 Présents : 9 Procurations : 4 Absent : 1	L'an 2024 et le 08 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Marie BOUEZDA-CABANE, Boris CHAPON et Catherine ROUVIERE. Procurations : Vivien BACARESSE à Daniel ZANÉ, Danièle MONTEIL à Elsa DARDON, Monique DESTIENNE à Alain FAYADA et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX Absent : Dario VIOLA Secrétaire de séance : Édith BORNANCIN
Date de la convocation : 29-03-2024 Date d'affichage : 29-03-2024	
Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	

Vu les articles L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 du Code des Collectivités Territoriales ;

Madame la Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2023 par chapitre et indique que celui-ci fait apparaître les résultats suivants, coïncidant strictement avec le compte de gestion :

Dépenses de fonctionnement	458 475,50 €
Recettes de fonctionnement	484 123,57 €
Résultat 2023	25 648,07
Dépenses d'investissement	176 355,79 €
Recettes d'investissement	171 339,87 €
Résultat 2023	- 5 015,92

Madame la Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle est appelée à se retirer au moment du vote du Compte Administratif et qu'en conséquence, la présidence de l'assemblée sera assurée par Monsieur Alain FAYADA, doyen de l'assemblée.

Madame la Maire quitte la salle, Monsieur Alain FAYADA prend la présidence et demande au Conseil de se prononcer sur le compte administratif 2023 de la Commune chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le Compte Administratif 2023 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



La Maire
Andrée ROUX



COMMUNE DE SAINT JEAN DE SERRES
CA 2023

**IV – ANNEXES
ARRÊTÉS ET SIGNATURES**

IV
D2

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	9
Nombre de procurations :	4
Nombres de suffrages exprimés :	12
VOTES	
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 29-03-2024

Présenté par la Maire,
À Saint Jean de Serres, le 08 avril 2024
La Maire, Andrée ROUX
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session ordinaire
La Maire s'est retirée lors du vote
À Saint Jean de Serres, le 08 avril 2024

Les membres du Conseil municipal

ROUX Andrée – Maire	
BORNANCIN Édith – 1 ^{ère} adjointe	
ENGELIBERT Fabien – 2 ^{ème} adjoint	
FAYADA Alain – 3 ^{ème} adjoint	
ZANÉ Daniel – conseiller	
DARDON Elsa – conseillère	
VIOLA Dario – conseiller	
BACARESSE Vivien – conseiller	
BOUEZDA-CABANE Marie – conseillère	
MONTEIL Danièle – conseillère	
CHAPON BORIS – conseiller	
DESTIENNE MONIQUE – conseillère	
ROUVIERE Catherine – conseillère	
JANIEC Jacqueline - conseillère	

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le
Et de la publication le

À Saint Jean de Serres, le 08 avril 2024